

Appel à Soutien 2021- Manifestations scientifiques 1^{er} semestre

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant ainsi à renforcer son rayonnement national et international. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au 1^{er} semestre 2021. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent AAS.

Au vu du contexte sanitaire, il est recommandé cette année de privilégier tout ou partie de la manifestation en distanciel.

N.B. : pour les colloques ayant obtenu une subvention en 2020 et reportés en 2021, il est nécessaire de refaire une demande de soutien à l'AAS de 2021 (1^o ou 2^o semestre).

Critères d'éligibilité :

- La manifestation scientifique devra être organisée par des personnels de l'université ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont ULille est tutelle.
- Le soutien sera accordé aux manifestations organisées sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les colloques organisés hors région HdF pourront être soutenus sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un.e personnel de l'ULille ou un.e personnel des EPST.
- Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.
- Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communication devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité scientifique devra être international.
- Le comité scientifique devra, par ailleurs, veiller au respect de la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à la discipline.
- Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités, ceux-ci étant en nombre limité dans le programme scientifique et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si possible sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet, les frais de publicité seront limités au maximum.
- Les dépenses de photocopies ou d'impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes de la manifestation.
- Le soutien concernera prioritairement les manifestations qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille (cas des colloques récurrents par exemple).
- Dans le cas où une location de salle est envisagée, le coût de la réservation devra figurer au budget de la manifestation. Se rapprocher du prestataire pour en connaître le montant.
- Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Néanmoins ils ne sont pas exigés pour obtenir un soutien de l'ULille lorsque la pratique courante de la manifestation est de ne pas en demander.
- Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000€.
- La mention de l'aide apportée par ULille devra apparaître explicitement dans les documents du congrès ou colloque.
- Les dossiers doivent également avoir fait l'objet d'une demande de financement au Conseil régional Haut-de-France (exemple dispositif VALORIS) dans la mesure où ils répondent aux

critères de recevabilité du financeur ou d'autres dispositifs de financement (ex. MESHS).

- Le dossier fera obligatoirement mention de toutes les références ORCID des personnes impliquées, faute de quoi il ne sera pas éligible.

Un bilan de la conférence sera demandé *a posteriori*, avec le programme final, un bilan financier, les justificatifs de dépense (extraction SIFAC par l'université), et la liste des participants.

Informations générales :

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>
Attention, se munir **impérativement** de votre numéro ORCID pour la saisie.

Toute demande devra être soumise au directeur-riche d'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur d'unité.

En cas de demandes multiples émanant d'une même unité, il sera demandé un classement au directeur-riche.

Calendrier :

Ouverture de l'application de saisie : **30 septembre 2020**

Fermeture de l'application de saisie : **30 octobre 2020**

Envoi d'un récapitulatif des demandes aux directeurs-rices d'unités : 2020 **6 novembre**

Remontée du classement des directeurs d'unités à dar-structurespartenariats@univ-lille.fr **12 novembre 2020**

Commission Recherche (examen des demandes): **26 novembre 2020**

Contact pour toute question relative à cet appel à projets : Stella BOUAMRIRENE – 03-62-26-80-82 – dar-structurespartenariats@univ-lille.fr